

Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Avril 2018

I - Comptes Administratifs 2017 :

Après que Mr DEPIEDS ait quitté la salle des délibérations, Mr Meyer, Président de séance, a soumis au vote les 3 documents qui se résument de la façon suivante :

↳ Budget Principal :

Ce document présente un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement et déficitaire pour la section d'investissement :

√ Section de Fonctionnement :

-Dépenses : 998 933.00 €
-Recettes : 1 185 980.37 €

Soit un excédent de 187 047.37 €

√ Section d'Investissement :

- Dépenses : 818 363.05 €
- Recettes : 733 524.47 €

Soit un déficit de 84 838.58 €

→ **Soit un excédent de clôture de 102 208.79 €**

↳ Budget Annexe «Eau et Assainissement» :

Ce service dégage un déficit en section d'exploitation et un excédent en section d'investissement:

√ Exploitation :

-Dépenses : 251 004.30 €
- Recettes : 223 969.06 €

soit un déficit de 27 035.24 €

√ Investissement :

-Dépenses : 118 293.50 €
-Recettes : 717 645.52 €

Soit un excédent de 599 352.02 €

→ **Soit un excédent de clôture de 572 316.78 €**

↳ Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Ce service dégage un excédent en section d'exploitation et un déficit en section d'investissement:

√ Exploitation :

-Dépenses : 18 128.28 €
- Recettes : 69 484.43 €

Soit un excédent de 51 356.15 €

√ Investissement :

-Dépenses : 12 809.18 €
-Recettes : 5 143.34 €

Soit un déficit de 7 665.84 €

→ **Soit un excédent de clôture de 43 690.31 €**

Les trois comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité. Après ce vote Mr DEPIEDS réintègre la salle des délibérations.

II - Compte de gestion du Comptable Public :

Les trois comptes dressés par le Trésorier, comptable de la commune, sont conformes aux écritures comptables des trois comptes administratifs 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les comptes de gestion du Receveur.

III - Affectation des résultats :

↳ Budget Principal :

- Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement la somme de 84 838.68 € pour l'affecter à la Section d'Investissement.
- Le solde de l'excédent soit 102 208.79 € sera reporté à la Section de Fonctionnement en «Report à Nouveau».

↳ Budget Annexe «Eau et Assainissement» :

- Le déficit d'exploitation de 27 035.24 € sera affecté à la même section en « report à nouveau »
- L'excédent d'investissement de 599 352.02 € reste affecté à la même section en « report à nouveau »

↳ Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

- Prélèvement sur l'excédent de fonctionnement la somme de 7 665.84 € pour combler le déficit d'investissement
- Report du solde soit 43 690.31 € en «report à nouveau» en Fonctionnement

Ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

IV- Etat 1259 – Vote des taux d'imposition 2018 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivant :

✓ Taxe Habitation	8.00 %
✓ Taxe Foncière (Bâti)	14.20 %
✓ Taxe Foncière (Non Bâti)	45.00 %

V- Budgets 2018 :

Sur proposition du Rapporteur les trois budgets sont adoptés à l'unanimité. Ils s'équilibrent de la façon suivante :

✓ Le budget Principal s'équilibre :

- à 1 193 047.79 € en section de Fonctionnement
- à 2 823 885.67 € en section d'Investissement

✓ Le budget «Eau et Assainissement» s'équilibre :

- à 240 500, 00 € en section d'Exploitation
- à 1 139 617.22 € en section Investissement

✓ Le budget annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» s'équilibre :

- à 43 690.31 € en Exploitation
- à 14 665.84 € en Investissement

VI - Vote des subventions 2018 :

Il est suggéré d'attribuer les sommes suivantes :

Association	Montant
✓ Bibliothèque Pour Tous	300 €
✓ Amicale des sapeurs pompiers Forcalquier	230 €
✓ Club Saint Laurent	230 €
✓ Société de Boules Manaraine	230 €
✓ Club Saint André	230 €
✓ Prévention Routière	150 €
✓ Société de Chasse «La Manaraine»	230 €
✓ Centre Communal d'Action Sociale	2 500 €
✓ Association Mane en Fêtes	2 500 €
✓ Coopérative scolaire de Mane Année 2014/2015	5 000 €
✓ Syndicat «Villages et Cités de Caractère»	3 000 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

VI – Immeuble LAUGIER - Location:

L'appartement qui restait à louer a été attribué. Monsieur Le Maire est autorisé à signer le bail à intervenir.

VII – Gîte Le Petit Briant – Location :

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer le bail à intervenir.

VIII – Rue Haute – Mise à Disposition :

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition de deux parcelles sises Rue Haute.

IX – Im. LAUGIER – Passerelle :

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec M. DAGUILLON.

X – Motion contre la fermeture de la Gare de la Brillanne :

A l'unanimité, adopte la proposition de motion contre la fermeture de la gare SNCF de La Brillanne.

XI – Programme Européen LEADER – Extension périmètre du GAL HPL :

Le Comité de programmation du Groupe Action Locale Haute-Provence Luberon propose d'intégrer la Commune à son périmètre.

Après débat, à l'unanimité, souhaite que la commune intègre le périmètre du Groupe Action Locale Haute-Provence Luberon et autorise Monsieur Le Maire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

XII - Borne électrique :

Avec le concours du SDE04, une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée sur la Commune et il convient de confirmer la gratuité du stationnement sur les emplacements réservés.

A l'unanimité, l'Assemblée confirme l'engagement de la Commune sur la gratuité du stationnement.

Séance levée à 22 h 15

Mane, le 13 Avril 2016

Le Maire de MANE,

